

## Gymnase de Burier

Case Postale 96  
Rte de Chailly  
1814 La Tour-de-Peilz

# Stage à l'École de culture générale Procédure et calendrier à l'attention des élèves de 2C

## 1. Période durant laquelle se déroule le stage

Le stage a lieu en deuxième année durant la période du **14 au 25 juin 2021** ou durant les vacances d'été qui suivent cette période. Il peut également être effectué durant les vacances d'automne, d'hiver ou de printemps de la deuxième année (aucun congé ne sera accordé durant les cours).

## 2. Répondante du stage

La répondante des stages pour les élèves de 2C est à disposition pour toute question :

**Carine Gaillard Ballandras, doyenne**

Bureau b310

Tél. : 021 316 93 27

E-mail : [carine.gaillard-ballandras@vd.ch](mailto:carine.gaillard-ballandras@vd.ch)

## 3. Calendrier et procédure

**Septembre**: information aux élèves et premières démarches de recherche de stage par les élèves, en utilisant les documents joints au dossier (vade mecum) ainsi que ceux créés au cours de français (CV, lettre de demande de stage, lettre de motivation). L'élève constitue un dossier personnel dans lequel il conservera une copie de tous les documents originaux en lien avec son stage. Ces documents seront nécessaires lors de la troisième année.

**14 mai 2021 : remise de la convention de stage au secrétariat.**

**Dès qu'une place de stage est trouvée** : l'élève conserve une copie de la convention de stage. Il remet l'original au secrétariat, au plus tard la semaine suivant sa signature.

**Dès que le stage est effectué :**

- **L'élève remet au secrétariat la grille d'évaluation** signée par l'entreprise ou l'institution qui l'a accueilli.
- L'élève rédige **son rapport de stage** ainsi que **la lettre de remerciements**, qu'il remet au maître de français (en 3e année).
- Après correction, l'élève **envoie** immédiatement la lettre de remerciements à l'entreprise ou à l'institution qui l'a accueilli. Une copie du rapport de stage doit être conservée par l'élève.

## 4. Cas particuliers

- L'élève qui refait sa deuxième année dans la même option et dont le stage a été validé est dispensé d'un nouveau stage. Pour cela, la grille d'évaluation du stage doit avoir été déposée au secrétariat **avant le 18 septembre 2020**.
- **Pour avoir le droit de se présenter aux examens en vue de l'obtention du certificat de culture générale, l'élève doit obligatoirement avoir un stage validé.**